

COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Présents : Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Maire, Madame WENDLING Nadine, Monsieur LACHAT Hervé, Madame GAUTHIER Béatrice, Monsieur BUTTAY Thierry, Adjoint, Monsieur BECAVIN Serge, Madame BEGNI Sandrine, Madame BONNAZ Lisette, Monsieur DUPRAUX Olivier, Madame GAMBLIN Fabienne, Monsieur GAVET Anthony, Madame MERMIER Arlette, Madame PERROT Maud, Monsieur POLLEZ Pierre-Etienne, Madame THOUAILLE Nathalie, Monsieur TISSOT Fabien, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur RUFFET Christian (pouvoir donné à Madame VIOLLAND Anne-Cécile), Madame LAMBRECHT Isabel (pouvoir donné à Madame GAUTHIER Béatrice), Madame DURET Claudette (pouvoir donné à Monsieur BUTTAY Thierry), Madame JACQUIER Aurélia (pouvoir donné à Monsieur POLLEZ Pierre-Etienne), Monsieur JACQUIER Cédric, Madame ROBERT Chimène (pouvoir donné à Madame VIOLLAND Anne-Cécile), Monsieur ROUVIERE Damien (pouvoir donné à Madame WENDLING Nadine),

Secrétaire de séance : Monsieur TISSOT Fabien.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures et remercie les participants de leur présence.

Elle communique la liste des absences excusées et constate que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le Géoparc du Chablais est présenté aux membres du Conseil Municipal par Mesdames Marie-Pierre BERTHIER, Vice-Présidente du SIAC et Sophie JUSTICE, géologue et coordinatrice du Géoparc du Chablais. La commune s'associera aux actions menées dans le cadre des 10 ans de cet espace naturel remarquable qui imprègne la culture et la vie de ses habitants et de ses nombreux visiteurs.

APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE DE VIABILITE HIVERNALE (2022-01)

Madame le Maire informe l'assemblée que dès 2011, l'APIEME, le Département de la Haute-Savoie, la CCPEVA et la SAEME se sont engagés dans un programme de viabilité hivernale durable, afin de réduire les apports de sel sur les voiries départementales et communales et leurs impacts sur le milieu.

Lors du Conseil d'Administration de l'APIEME du 25 juin 2021, les résultats de ce programme ont été présentés. La consommation de sel a diminué de 35 % depuis la signature de la convention cadre de 2011, avec une baisse significative sur les voiries départementales (-42%) et une évolution à la baisse sur les voiries communales (- 19%). En parallèle, la concentration en ions chlorures dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines superficielles du plateau de Gavot a également baissé montrant l'impact des pratiques de salage sur la qualité des eaux. Les concentrations observées aujourd'hui restent supérieures au bruit de fond naturel ce qui justifie la poursuite des actions en vue de réduire l'impact du salage sur le milieu.

Conformément aux décisions prises lors du Conseil d'Administration de l'APIEME du 21 septembre 2021, les communes ont été invitées à être signataires de la convention cadre du programme de viabilité hivernale durable portant sur la période 2021-2026.

L'engagement des communes renforce le partenariat entre les gestionnaires routiers pour la réalisation d'actions communes en vue d'optimiser davantage les pratiques hivernales de salage des voiries communales et départementales. L'objectif étant de minimiser autant que possible les apports de sel et leurs impacts sur les ressources naturelles, tout en respectant les enjeux socio-économiques liés à la circulation routière.

Entendu son exposé, le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 1 abstention,

- **approuve** la convention cadre, annexée à la présente délibération, à intervenir entre le Département de la Haute-Savoie, l'APIEME, la SAEME, la CCPEVA et les communes du Plateau de Gavot plus les communes d'Evian-les-Bains, Lugrin, Marin, Maxilly-sur-Léman, Publier et Neuvecelle.

- **autorise** Madame le Maire à procéder à la signature de cette convention.

APPROBATION DU DOSSIER D'ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE (2022-02)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) qui s'inscrit dans la volonté d'assurer la continuité territoriale par les services apportés à la population. Elle concrétise ainsi les objectifs d'une volonté politique, notamment en termes de solidarité et de sécurité.

Le DOVH de la Commune de Neuvecelle est à la fois un document de politique générale qui définit le travail en matière de service hivernal du réseau routier communal et un ouvrage technique au travers duquel l'organisation de la viabilité hivernale est définie pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

Son objectif principal est d'apporter aux services techniques et prestataires extérieurs la connaissance des objectifs de la Commune ainsi que les grandes lignes de l'organisation mise en place pour les atteindre.

Enfin, il regroupe tous les principes et modalités d'actions au niveau de la Commune et cela dans les différentes situations. Il assure la cohérence aux diverses limites des réseaux et traite des relations entre les divers acteurs.

Le DOVH sera mis en place du 15 novembre au 15 mars de chaque année, ces dates étant adaptées aux conditions météorologiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH),

- **autorise** Madame le Maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant,

- **mandate** Madame le Maire pour l'exécution de cette décision.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

- **s'est vu présenter** les travaux des commissions eau potable et assainissement ainsi que de la commission finances de la CCPEVA et **a pris acte** de la programmation en 2022 des travaux de reprise des réseaux au Parc de l'Abbaye,
- **a été informé** des retraits des recours contre le permis de construire délivré à la SSCV l'Echo du lac pour l'édification de 60 logements, de 183 places de stationnement privées & publiques et de 2 locaux commerciaux à Grande-Rive,
- **a été informé** de la restitution de l'audit du diagnostic organisationnel des services municipaux réalisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.
D'une manière générale le rendu a montré que l'organisation familiale et respectueuse des services permet une simplicité, une fluidité du travail et une autonomie des agents qui sont très bénéfiques avec toutefois des améliorations à apporter,
- **a salué** l'ouverture d'un bar – brasserie et d'une boucherie - traiteur dans le centre de Milly,
- **a été informé** de l'ouverture prochaine de l'espace de vie sociale dans les locaux de Neuvecelle Loisirs Culture.